

# Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

CFM SA obtient un score de 89 sur 100

**Paris, le 1er mars 2023.** Depuis le 1er mars 2020, CFM SA publie annuellement son score dans le cadre de l'index égalité hommes/femmes. Cet index, visant à mesurer l'égalité professionnelle dans les entreprises, est calculé selon différents indicateurs, incluant les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes.

Au titre de l'année 2022, CFM SA a obtenu la note de 89/100, laquelle se détaille comme suit :

- Ecart de rémunération entre les hommes et les femmes : 39/40
- Ecart de taux d'augmentations entre les hommes et les femmes : 35/35
- Augmentations au retour du congé maternité : 15/15
- Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations : 0/10

La diversité est au cœur de la stratégie de CFM et l'égalité entre les hommes et les femmes en constitue un axe déterminant. CFM attache une attention toute particulière à cet enjeu et s'engage à participer à toutes actions favorisant l'égalité professionnelle entre ses salariés.

## Professional Gender Equality Index

CFM SA scores 89 out of 100

**Paris, March 1st, 2023.** Since March 1st, 2020, CFM SA publishes each year its score within the framework of the Professional Gender Equality Index. This index, which aims to measure professional equality between men and women in companies, is calculated on the basis of different indicators, including pay gaps between men and women.

For 2022, CFM SA scored 89 out of 100, which is calculated as follows:

- Pay gap between men and women: 39/40
- Pay raise gap between men and women: 35/35
- Pay raise after maternity leave: 15/15
- Gender equality among the 10 highest salaries: 0/10

Diversity is at the heart of CFM's strategy and equality between men and women is a key focus. CFM pays special attention to this issue and undertakes to participate in all actions promoting professional equality between its employees